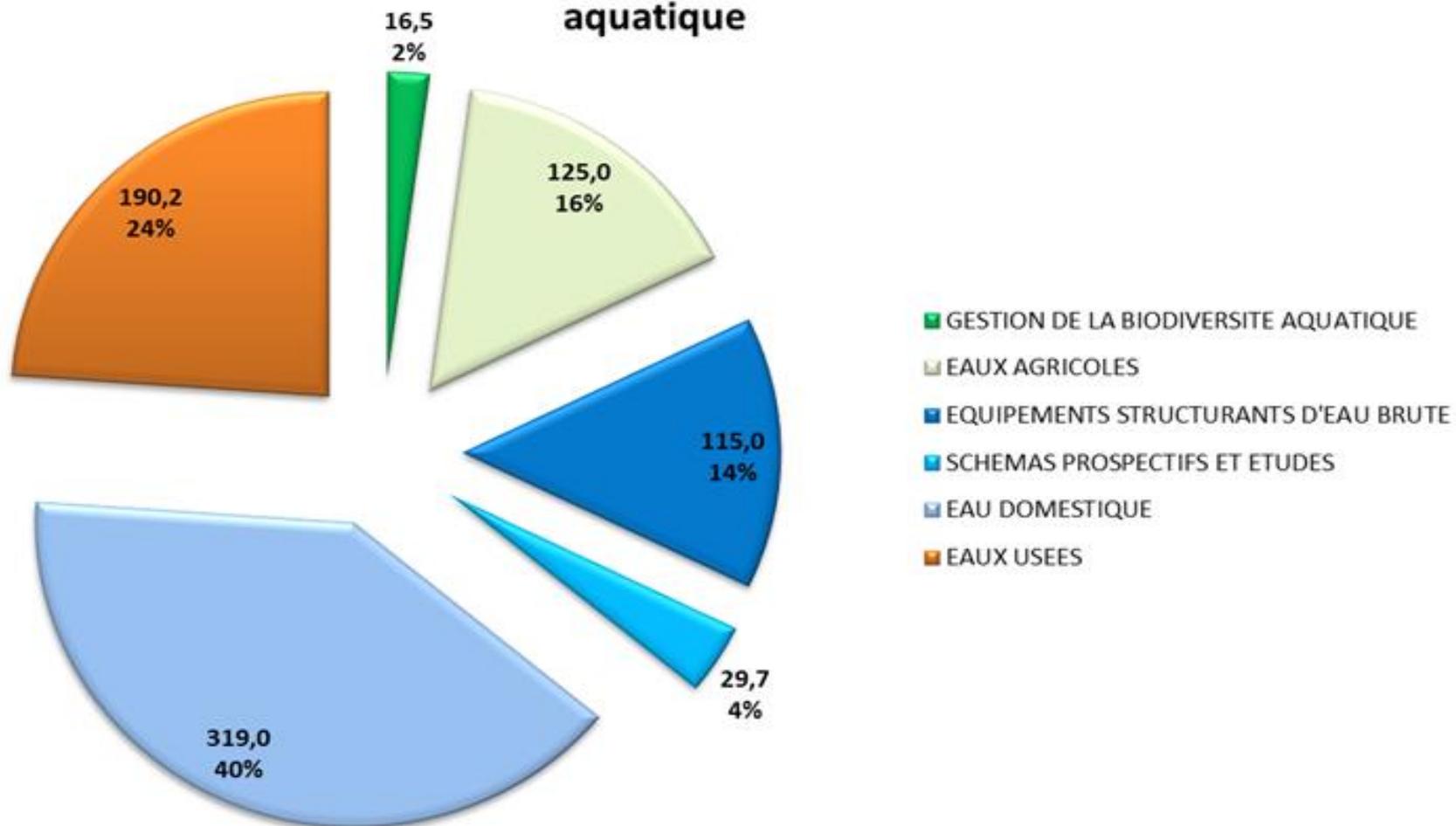




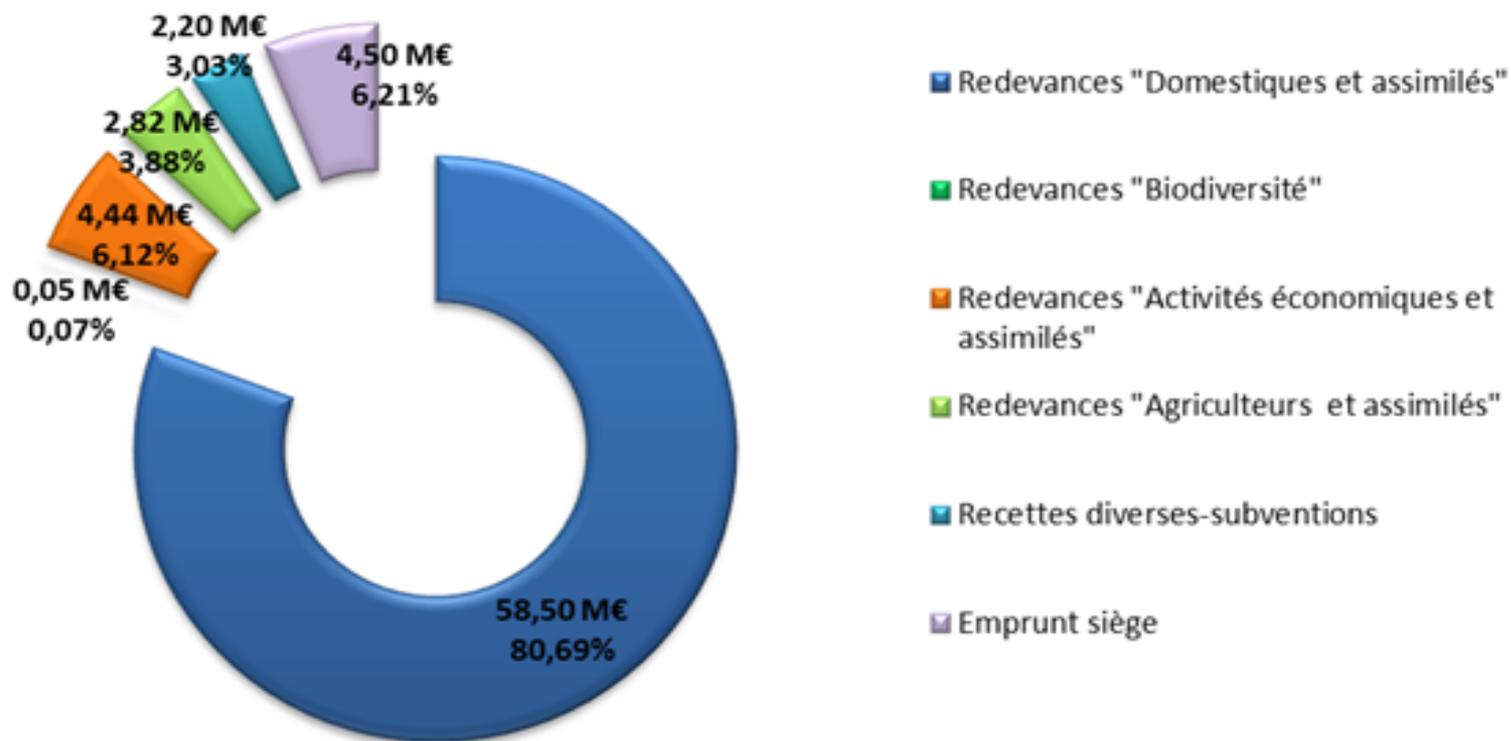
Les orientations d'élaboration du programme pluriannuel d'intervention du bassin Réunion 2022-2027

Comité de l'eau et de la biodiversité du 4 juin 2021

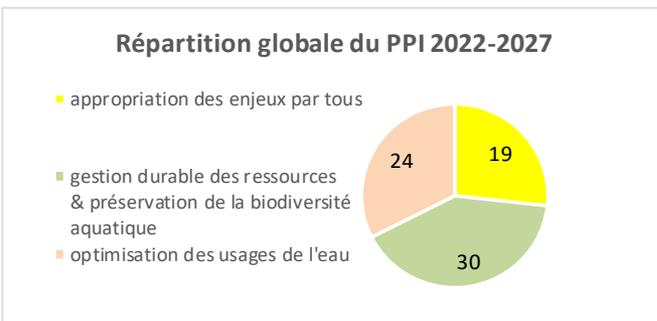
Synthèse des attentes dans le domaine de l'eau et de la biodiversité aquatique



Répartition prévisionnelle des recettes de 2022-2027



Programme pluriannuel d'intervention du bassin 2022 - 2027 (millions d'euros)	72,5	72,5
Activités menées en (co)maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau Réunion		30,5
Moderniser le fonctionnement des services de l'Office de l'eau	10	
Faciliter la gouvernance de l'eau et la mise en œuvre des programmations	4	
Conscientiser aux enjeux de l'eau	5	
Observer et comprendre les masses d'eau et les milieux aquatiques	7	
Appuyer le développement durable des services publics d'eau	5	
Aides financières du PPI 2022-2027		42
Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et en préserver la biodiversité	3	
Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation	8	
Développer les usages durables de l'eau	19	
Traiter les eaux usées et les effluents	12	



appropriation des enjeux par tous	19	27%
gestion durable des ressources & préservation de la biodiversité aquatique	30	41%
optimisation des usages de l'eau	24	32%
Total	72,5	100%

1. Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et en préserver la biodiversité

3

- 1.1 Planifier la préservation de la biodiversité aquatique
- 1.2 Compréhension des espèces et de leurs écosystèmes
- 1.3 Amélioration de la continuité écologique
- 1.4 Maintien et reconquête de la fonctionnalité des écosystèmes
- 1.5 Développer les services de gestion des milieux aquatiques

2. Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation

8

- 2.1 Planifier la préservation de la ressource en eau
- 2.2 Comprendre le fonctionnement des masses d'eau
- 2.3 Maîtrise de l'utilisation des substances polluantes des masses d'eau
- 2.4 Optimisation de l'utilisation de la ressource en eau
- 2.5 Mobilisation de nouvelle ressource en eau

3. Développer les usages durables de l'eau

19

- 3.1 Planifier l'amélioration de la satisfaction des usages de l'eau
- 3.2 Modernisation des services publics d'eau
- 3.3 Protection d'aires d'alimentation de captage
- 3.4 Production d'eau à usage domestique existants et nouveaux
- 3.5 Optimisation de la gestion quantitative et sécurisation qualitative de l'eau domestique
- 3.6 Traitement d'eau domestique
- 3.7 Gestion des stockages d'eau domestique
- 3.8 Réalisation de réseaux de distribution d'eau domestique

4. Traiter les eaux usées et les effluents

12

- 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains
- 4.2 Modernisation des services publics d'assainissement
- 4.3 Réalisation de réseaux d'assainissement collectif
- 4.4 Epuration des eaux usées
- 4.5 Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

Répartition des aides financières

- gestion durable des ressources & préservation de la biodiversité aquatique
- optimisation des usages de l'eau



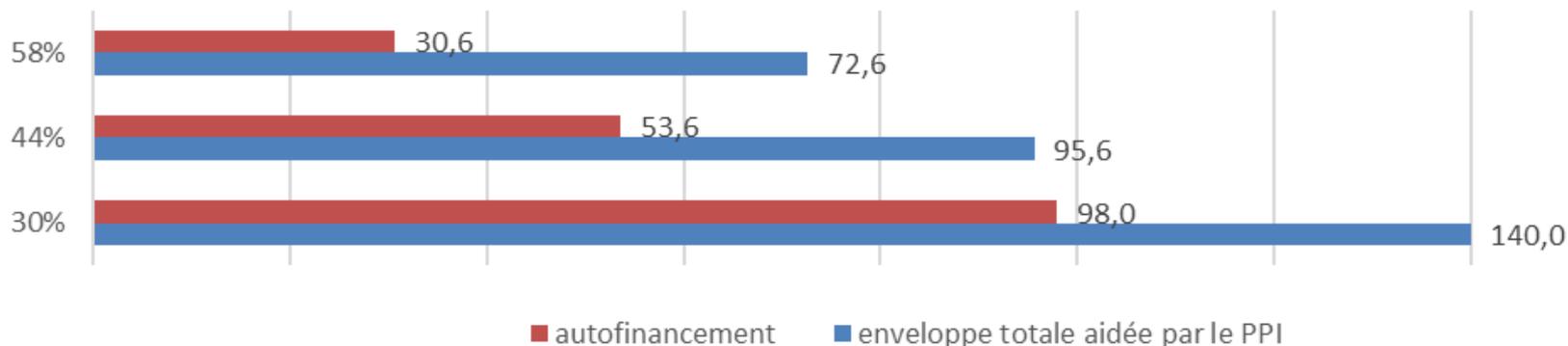
gestion durable des ressources & préservation de la biodiversité aquatique
optimisation des usages de l'eau

23	55%
19	45%
42	100%

Critères de bonification de l'aide financière

1. Action explicitement prévue dans le Programme de mesures (PDM)
2. Action prévue dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
3. Mobilisation substantielle et directe d'énergie renouvelable
4. Vocation à préserver une espèce fortement menacée, en référence à la liste rouge de l'UICN en vigueur pour La Réunion, catégorie « en danger critique » ou « en danger »
5. Projet mis en œuvre substantiellement, au moins 10% du coût, dans une approche de conscientisation et d'appropriation
6. Montant de la taxe GEMAPI en vigueur lors du dépôt de la demande d'aide dans le territoire, supérieur ou égal à la moyenne de La Réunion
7. Indice linéaire de pertes amélioré de 1 m³/km/j sur les deux derniers exercices connus ; dans l'hypothèse où les travaux se situent sur plusieurs territoires, prise en compte de l'indice linéaire de pertes dans le territoire où les coûts de l'opération sont majoritaires
8. Existence d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
9. Prix de l'eau, pratiqué dans le territoire de réalisation des travaux et calculé à partir de la consommation annuelle moyenne effective par abonné, supérieur de 10% à la moyenne de La Réunion, en référence aux dernières données disponibles. Dans l'hypothèse où les travaux se situent sur plusieurs territoires, prise en compte du prix pratiqué par le territoire sur lequel les coûts de l'opération sont majoritaires
10. Existence des diagnostics réglementaires permanents et périodiques des systèmes d'assainissement collectif
11. Existence des diagnostics réglementaires des systèmes d'assainissement non collectifs de 8 ans au plus
12. Prix de l'assainissement, pratiqué dans le territoire de réalisation des travaux et calculé à partir de la consommation annuelle moyenne effective par abonné, supérieur de 10% à la moyenne de La Réunion, en référence aux dernières données disponibles. Dans l'hypothèse où les travaux se situent sur plusieurs territoires, prise en compte du prix pratiqué par le territoire sur lequel les coûts de l'opération sont majoritaires

Impact du taux d'aide financière (de base; médian; maximum moyen) sur la part d'autofinancement et le volume de projets (millions d'euros)



Effet levier du PPI 2022-2027 sur les attentes du bassin

taux d'aide financière	part des attentes du bassin de 405 M€ cofinancées par tout le PPI 2022-2027 (millions d'euros)		
30%	170,5	42%	
44%	126,1	31%	
58%	103,1	25%	